

A.D.E.F.

Association pour le Développement de la Formation Professionnelle dans la Branche Sécurité Privée

18-20 rue Edouard Jacques - 75014 PARIS

tél. : 01 43 20 68 13 - fax : 01 43 20 68 75

Le 31/12/2016

Mr CRUBEZI Christophe

ISFAM

262, avenue Maurice Planès

34077 MONTPELLIER Cedex 3

OBJET : DECISION D'AGREMENT POUR DISPENSER LE CQP-APS

La Commission qui s'est tenue le 31/12/2016 a décidé d'agréer votre organisme.

agréé

Veillez trouver ci-joint :

- votre attestation d'agrément
- l'appel de participation aux frais d'agrément.

Meilleures salutations,
P/O La CPNEEP.



Courriel : contact@profession-securite.org

Site web : www.profession-securite.org

Association loi 1901 - siret : 504 123 886 000 21 - Code APE : 8559B



Les Professionnels de la Sécurité

Attestation d'Agrément pour dispenser le CQP-APS

**Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
des organismes de prévention et de sécurité**

18-20 rue Edouard Jacques
75014 PARIS

Nous soussignés :

la CPNEFP, attestons par la présente que l'organisme de formation :

ISFAM

262, avenue Maurice Planès
34077 MONTPELLIER Cedex 3

a été agréé par la Commission Nationale Paritaire d'Agrément et de Certification (CNPAC) de la CPNEFP, qui s'est réunie le 31/12/2016

Pour dispenser le CQP-APS de la Branche prévention et sécurité privée :

Sous le Numéro d'agrément :

3407121102

Valable jusqu'au 30/06/2017

L'organisme de formation s'engage à respecter l'ensemble des exigences résultant du cahier des charges validé par la CPNEFP et ce, pendant toute la durée de son agrément.

Fait à Paris le 31/12/2016 pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la Présidence,

La CPNEFP



Appel de Participation aux Frais du dossier d'agrément CQP-APS

**A retourner accompagné de votre règlement à l'ordre de l'ADEF,
18-20 rue Edouard Jacques 75014 PARIS**

**ORGANISME : ISFAM
Mr CRUBEZI Christophe
262, avenue Maurice Planès**

34077 MONTPELLIER Cedex 3

Montant de la participation : 100,00 €

Fait à le :